

Département de la Réunion
Direction Enfance Famille
Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile

SAINT DENIS, le 16/08/2022

Lettre circulaire aux parents

BILAN DE SANTE DES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLE MATERNELLE

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé à l'école maternelle. Il est né en 2019. Il bénéficiera en PS d'un bilan de santé effectué par les professionnels de santé du service départemental de protection maternelle et infantile (PMI).

Ce bilan **obligatoire**, sera réalisé à l'école par une infirmière.

Il permet un dépistage des éventuels troubles de santé, qu'ils soient sensoriels, psychoaffectifs, staturo-pondéraux ou neuro-développementaux, en particulier du langage oral*.

Les résultats de ce bilan vous seront remis sous pli confidentiel par l'intermédiaire de l'école.

Si nécessaire à la suite de ce bilan :

- une invitation au centre de PMI pourra vous être remise par l'école pour un examen médical

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

La PMI de Saint-Denis Hôtel de Ville, Bellepierre, La Montagne
1A rue Charles Gounod
97400 SAINT-DENIS
Tél : 02 62 94 06 10/Fax : 02 62 94 16 51

Nota bene : si vous souhaitez que ce bilan soit réalisé par un professionnel de santé de votre choix, vous devez nous fournir un certificat médical attestant que l'examen correspondant à l'âge de l'enfant a été fait, selon l'article L.2132-2 du code de la santé publique.

*conformément à l'article L541-1 du code de l'éducation en vigueur au 1^{er} septembre 2020 et en application du 2^o de l'article L.2112-2 du code de la santé publique.

DONNEES INFORMATISEES DES PATIENTS

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, nous vous informons que le Département de La Réunion collecte des données personnelles vous concernant pour la gestion des bilans de santé des enfants de 3-4 ans. La base légale du traitement est l'obligation légale. Les données collectées seront rendues anonymes avant d'être communiquées au seul destinataire suivant : Ministère de la Santé et de la Solidarité. Les données sont conservées jusqu'à 6 ans de l'enfant. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données dpo@cg974.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr



DIRECTIN GENERALE ADJOINTE
POLE SOLIDARITE ET EPANOUISSEMENT
DIRECTION ENFANCE FAMILLE
SERVICE DEPARTEMENTAL DE PMI

Le Conseil Général accompagne votre famille

INFORMATION AUX PARENTS

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022

L'INFIRMIERE DE LA PMI SERA PRESENTE DANS L' ECOLE . ELLE VA ASSURER LA PREVISITE DU BILAN DE SANTE (tests de dépistage : audition, vision, langage) DES ENFANTS NES EN 2019.
SI CERTAINS ENFANTS NES EN 2018, N'ONT PAS PU BENEFICIER DE CE BILAN LORSQU'ILS ETAIENT EN PS, L'INFIRMIERE EFFECTUERA CE BILAN AU PLUS TÔT.

A L'ISSUE DU PASSAGE DE L'INFIRMIERE, ET, SI NECESSAIRE, VOTRE ENFANT RECEVRA INDIVIDUELLEMENT UNE INVITATION, AVEC LE JOUR ET L'HEURE, POUR SA VISITE MEDICALE QUI SE DEROULERA A LA PMI.

Mme I. RAMADE, Infirmière

Centre de PMI Hôtel de ville/Bellepierre/La Montagne

Adresse : 1 A rue Charles Gounod

Tél : 02 62 94 06 10 - Fax : 02 62 94 16 51